

Wipszycka, Ewa

'Neokoros' dans SB XIV 11972 : un ecclesiastique ou un pretre paien?

The Journal of Juristic Papyrology 25, 181-186

1995

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Ewa Wipszycka

NEOKOROS DANS SB XIV 11972:
UN ECCLESIASTIQUE OU UN PRETRE PAIEN?

K. A. Worp a réédité excellemment¹ la partie principale d'un papyrus que j'avais publié en 1975² et qui avait été reproduit dans SB XIV 11972. Sa nouvelle édition me paraît acceptable en tout, sauf en ce qui concerne l'explication du mot νεωκόρος à la l. 15.

SB XIV 11972, daté de l'an 367/368 après J.-C. et provenant du nome hermopolite, est un document assez complexe de caractère fiscal, qui note des paiements de divers impôts. Il est opportun d'en reproduire ici en entier le fragment A, sous la forme simplifiée que K. A. Worp lui donne à la p. 32:

1-2	Μαγδῶλα Μειρή· διὰ Σαραπάμμωνος καὶ Παήσιος σιτολόγων ια ἰνδικτίωνος	quantité
3	ἡ αὐτὴ ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν ι ἰνδικτίωνος	quantité
4	ἡ αὐτὴ ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν λόγου ἕξαργυρισμοῦ ι ἰνδικτίωνος	quantité
5	Πόλεως· Βήκισ Ἐρμαπόλλωνος, ια ἰνδικτίωνος	quantité
6	ὁ αὐτὸς ὑπὲρ ἀπόρων πόλεως σὺν ἕξαργυρισμῶ	quantité

¹ K. A. Worp, SB XIV 11972 Fr. A: Eine Neuedition, dans *Archiv für Papyrusforschung*, 39 (1993), pp. 29-34. Auparavant, des corrections de mon édition avaient été proposées par J. GASCOU dans *BIFAO*, 76 (1976), pp. 183-184. Pour ce qui concerne la l. 15, la lecture νεωκόρος a été proposée à Worp par P. J. SUPESTEIJN; elle a été ensuite confirmée par G. ROETHKE sur la base de l'original. Cinq autres nouvelles lectures ont été contrôlées sur l'original par R. S. BAGNALL.

² Dans: *Le monde grec. Hommages à Claire Préaux*, Bruxelles 1975, pp. 625-636.

7	[[... προου .. ευ	
8	ὁ αὐτὸς ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν ι ἰνδικτίωνος λόγου ἔξαργυρισμοῦ	<i>quantité</i>
9-10	κληρουόμοι Ποτάμωνος Παμούνιος ἀπὸ Μαγδώλων Μειρῆ ὑπὲρ ὀνόματος Παύλου διακόνου, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
11	οἱ αὐτοὶ ὑπὲρ ἀπόρων πόλεως σὺν ἔξαργυρισμῶ ι ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
12-13	μερὶς Αἰλιανουῦ Ἰωάννης ἀπὸ Μαγδώλων Μειρῆ, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
14	ὁ αὐτὸς ὑπὲρ ἀπόρων πόλεως σὺν ἔξαργυρισμῶ ι ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
15	Πινουτίων νεωκόρος, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
16	Σεραπίων Τριαδέλφου, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
17	εἰς πλοῖον μοναστηρίου Ταβεννησε	<i>quantité</i>
18	Ι.ρι.ηγ() Ἄνουβίωνος	<i>quantité</i>
19	εἰς πλοῖον μοναστηρίου Ταβεννησε περὶ Τ-	<i>quantité?</i>
20-22	Ἄνουβίων Ὠρίωνος ἀποτακτικὸς τοῦ αὐτοῦ μοναστηρίου ἀπὸ Ἀλαβαστρίνης τοῦ Ἀντινοίτου οὔτως	<i>quantité?</i>
23-24	ἐποίκιον Ἀχιλλέως διὰ Ἀτρήτος καὶ - - σιτολόγων, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
25	τὸ αὐτὸ ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν ι ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
26	τὸ αὐτὸ λόγου ἔξαργυρισμοῦ ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν ι ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
27-28	Σεμβίχεως διὰ Πατερμουθίου καὶ κοινωῶν σιτολόγων, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
29	ἡ αὐτὴ λόγου ἔξαργυρισμοῦ ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν ι ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
30	ἐποίκιον Παννιτ() διὰ Ν.Ν. καὶ σιτολόγων, ια ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>
31	τὸ αὐτὸ ἐποίκιον ὑπὲρ ἀπόρων κωμῶν ι ἰνδικτίωνος	<i>quantité</i>

Rencontrant le mot *νεωκόρος* dans ce texte écrit à une époque où, selon l'opinion de la plupart des historiens, il ne restait que très peu des anciennes structures du culte païen, K. A. Worp l'a interprété sur la base de cette opinion. Il le commente ainsi:

“Das Wort *νεωκόρος* begegnet hier offensichtlich zum ersten Mal so spät (367/8 n. Chr.) in den Papyri. Die letzte bekannte Belegstelle in den Papyri, SB VI 9219, 3, datiert aus dem Jahr 319 n. Chr., wo ein wohl schon verstorbener

Septimios Sarapion u.a. νεωκόρος des großen Gottes Sarapis und Ratsherr von Alexandrien war. Dort ist es noch ein heidnischer Priester, der zum ägyptischen Kultus gehörte. Im hier behandelten Text dürfte es sich jedoch um einen niederen Amtsträger in der christlichen Kirche handeln, vgl. G. W. H. Lampe, *A Patristic Greek Lexicon*, s. v.”

Si il est vrai que le papyrus le plus tardif attestant le mot νεωκόρος, à part le papyrus en question, date de l’an 319, il faut ajouter que ce mot apparaît dans un texte né en Égypte vers 358, à savoir dans la *Historia arianorum ad monachos* d’Athanasie, où il est manifestement employé pour désigner des prêtres païens³. Athanasie dit qu’après avoir décidé de donner les églises d’Alexandrie aux ariens, l’empereur Constance a obligé des bouleutes païens, des *demotai* païens (les *demotai* sont ici les membres des *demoi*, donc du corps civique d’Alexandrie), enfin des νεωκόροι τῶν εἰδώλων à souscrire à cette décision.

Dans la terminologie religieuse païenne, le terme νεωκόρος pouvait s’appliquer soit à des personnes remplissant des fonctions modestes dans le service d’un sanctuaire, soit à des prêtres de rang élevé. Ce dernier emploi est attesté par exemple par des inscriptions de l’Asie Mineure⁴ qui montrent que des hommes appartenant aux élites des cités exerçaient la fonction de *neokoros*. De même, en Égypte, le *neokoros* (le plus souvent le *neokoros* de Sarapis) était une personne haut placée dans la hiérarchie sociale. Cela ressort des textes réunis par F. Preisigke, *WB*, III, ‘Heidnischer Kultus’, s.v. νεωκόρος. En voici quelques-uns, à titre d’exemples :

— *P. Oxy.* III 507, 5 (II^e s.) : Διογένης Σαραπίωνος ἡγορανομηκῶς ἑναρχος γυμνασίαρχος τῆς Ὀξύρυχιτῶν πόλεως νεωκόρος Τύχης

— *P. Strasb.* I 10, 3 (III^e s.) : Φλ(αύιος) Ἀθηνόδωρος ἵππικὸς ἐξηγητέυσας τῆς λαμπροτάτης πόλεως τῶν Ἀλεξανδρέων νεωκόρος τοῦ μεγάλου Σαράπιδος

— *P. Flor.* III 382, 75 : (222–223) Τιβέριος Διονύσιος Ἀπολινάριος νεωκόρος τοῦ μεγάλου Σαράπιδος τῶν κεκοσμητευκότων τοῦ ἐπὶ τῆς εὐθeneίας ἱερέως καὶ ἐξηγητοῦ

— *SB VI 9898* (III^e s.), où apparaît un Valerius Phanianos, *neokoros* de Sarapis, ἀπὸ ἐπάρχων οὐιγούλων τῶν ἐν τῷ Μουσίῳ σιτουμένων ἀτελών,

³ Athanasius, *Werke*, éd. H. G. OPITZ, t. II, 1, chap. 54, 3. Dans cette édition (de même que dans *PG* 25, col. 760), le passage qui nous intéresse se lit ainsi : ὁ δὲ μᾶλλον ἡγάκαζε βουλευτὰς καὶ δημότας ἔθνικους νεωκόρους τῶν εἰδώλων ἐπὶ τούτοις ὑπογράφειν καὶ ὁμολογεῖν. Il me semble que la suite de mots δημότας ἔθνικους νεωκόρους τῶν εἰδώλων n’a pas de sens plausible ; je propose donc d’insérer un καὶ entre le mot ἔθνικους et le mot νεωκόρους.

⁴ Voir K. HANELL, art. ‘Neokoroi’, dans la *R.E.*, XVI.2 (1935), coll. 2422–2428.

ainsi que le document de l'an 319 mentionné par Worp, *SB VI 9219*, d'où il ressort que Septimius Sarapion avait été non seulement *neokoros*, mais aussi ἀρχιερεὺς καὶ ὑπομνηματογράφος καὶ βουλευτὴς τῆς λαμπροτάτης πόλεως τῶν Ἀλεξάνδρέων.

Dans son dictionnaire, *s.v. νεωκόρος*, Lampe n'enregistre pas ce type d'emploi du terme. Il indique en revanche un autre type d'emploi, attesté dans le cadre du culte païen: "*temple-keeper, in sense of menial official; ass(ociated with) pagan priests as minor cultic official*". A la fin de l'article, il indique que le terme est appliqué également à "a member of a minor order in Church, concerned with menial work" (c'est l'emploi auquel Worp se réfère); et il cite deux attestations de cela. Regardons-les de près.

La première se trouve chez Grégoire de Nazianze, dans son éloge de saint Cyprien (*Orat.*, 24, 12). Au sujet de celui-ci, Grégoire écrit⁵: "Il se convertit donc et la démonstration qu'il donne de sa conversion est éclatante: il fait un exposé public des livres de magie, il triomphe sur la futilité de ce mauvais recueil, il en proclame la folie [...]. Quelle grande grâce que celle-ci, par laquelle il trouve Dieu à l'aide d'une passion et d'un esprit méchants, il devient une brebis sainte du saint troupeau, et, comme je l'ai entendu dire de quelqu'un, il devient même, après maintes requêtes, *neokoros*, afin de s'exercer dans l'humilité pour se purifier de son insolence passée. Ensuite, il devient pasteur et même le meilleur et le plus considéré des pasteurs".

La deuxième attestation citée par Lampe, c'est un passage des *Narrationes de caede monachorum et de Theodulo filio in monte Sinai*⁶ — ouvrage attribué à saint Nil, mais en réalité écrit par un inconnu, qui se présente comme un moine du Sinaï, qui auparavant aurait servi à la cour de Théodose II.⁷ Voici le passage. Le narrateur rapporte ce que lui a dit un messager au sujet de son fils Theodoulos, qui avait été enlevé par les barbares: "il me donne la bonne nouvelle que mon fils est vivant, et il m'exhorte à avoir bon courage et à ne pas penser que rien de bon ne peut lui arriver, comme s'il était esclave: car (dit-il) celui qui l'a acheté est un prêtre des divins mystères célébrés selon le Christ (τῶν κατὰ Χριστὸν θείων μυστηρίων ἱερέυς); et l'on dit que le garçon fait partie de la classe sacerdotale, puisqu'on lui a confié, pour le moment, les premiers services propres aux *neokoroi* (καὶ ὁ παῖς εἶρηται μὲν τελεῖν ἐν τῶι

⁵ Je me fonde sur le texte établi par J. MOSSAY, Grégoire de Nazianze, *Discours 24-36* (= *Sources Chrétiennes*, t. 284), mais je m'écarte sensiblement de sa traduction, car, du moins pour ce qui concerne ce passage, elle me paraît très mauvaise.

⁶ PG 79, col. 676 A-B.

⁷ Voir J. GRIMOMONT, art. 'Narrationes de caede monachorum in monte Sinai', dans *Dizionario patristico e di antichità cristiane*, t. II, Roma 1983, col. 2342.

ιερατικῶι τάγματι, τὰς πρώτας τέως τῶν νεωκόρων ὑπηρεσίας πεπιστευμένους), ...” etc.

Il vaut la peine de prendre en considération également un passage des *Constitutions apostoliques*, VIII, 21, 3, que Lampe cite comme attestation du terme νεωκόρος appliqué aux “Kohathite Levites (Num. 3:5ff.) as parallel to order of subdeacons”. Le voici:⁸ “Au sujet des sous-diacres, moi, Thomas, je vous prescris ceci, évêques. Quand tu ordonnes un sous-diacre, ô évêque, tu lui imposeras les mains et tu diras: Maître, Dieu, créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui s’y trouve, toi qui dans la tente du témoignage as établi les serviteurs du temple comme gardiens de tes objets sacrés (ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου τοὺς νεωκόρους ἀναδείξας τῶν ἁγίων σου σκευῶν φύλακας), toi-même jette maintenant les yeux sur ton serviteur que voici, proposé comme sous-diacre, et donne-lui l’Esprit-Saint pour qu’il s’occupe dignement de tes objets liturgiques et qu’il accomplisse ta volonté en tout temps”.

Les termes techniques désignant les membres du clergé chrétien des divers grades sont bien connus de nous, car ils sont attestés par beaucoup de textes de divers types. Or, νεωκόρος n’appartient pas à cette catégorie.

Si l’on compare les textes cités par Lampe avec le document SB XIV 11972, il saute aux yeux qu’on a affaire à des niveaux linguistiques tout à fait différents.

Le passage de Grégoire de Nazianze est écrit dans un langage littéraire très recherché, très éloigné du langage courant; si l’auteur emploie ici le mot νεωκόρος, c’est, manifestement, pour remplacer un terme technique de la terminologie ecclésiastique par un terme qu’il connaît de la tradition littéraire classique, païenne.

Quant au passage des *Narrationes de caede monachorum*, il est évident que, voulant faire parler un messager païen, l’auteur anonyme lui met dans la bouche un discours bâti sur la base du langage littéraire païen.

Enfin, en ce qui concerne le passage des *Constitutions apostoliques*, où νεωκόρος se rapporte aux lévites, il est probable qu’aux yeux des chrétiens de langue grecque vivant en Syrie, les lévites ont pu sembler proches des neokoroi des sanctuaires païens.

Le document SB XIV 11972, rédigé par un fonctionnaire de l’appareil fiscal, se sert d’un langage quotidien, technique, dépourvu de toute prétention littéraire. Il est donc certain que νεωκόρος, ici, est un terme technique. Si le fonctionnaire a appelé Pinoution νεωκόρος, c’est que ce Pinoution, dans le milieu

⁸ Je cite la traduction de M. METZGER, *Les Constitutions apostoliques*, III, Paris 1987 (*Sources Chrétiennes*).

où il vivait, aux yeux des gens à qui il avait affaire, était caractérisé par le fait d'être un *neokoros*. Et puisque dans la terminologie ecclésiastique, comme je l'ai dit, ce terme n'existe pas, il faut conclure que nous avons affaire à un *neokoros* païen. Celui-ci était certainement un prêtre païen de haut rang.

Pour devenir *neokoros* dans un empire désormais chrétien et dans un pays où les chrétiens non seulement exerçaient presque toutes les fonctions publiques, mais constituaient déjà la majorité de la population, notre Pinoution a dû être un païen zélé et prêt à manifester ses convictions religieuses avec de l'ostentation. Et pour se permettre cela, il a dû être un homme riche et influent. A cette époque, c'est l'appartenance à l'élite qui rendait possibles des comportements non-conformistes.

Les fonctions sacerdotales du culte païen ont continué à exister bien au-delà de l'an 367/8. Encore en 386, à Alexandrie, le couronnement du *cursus* municipal est constitué par l'*ἀρχιερωσύνη*, ainsi qu'il ressort d'une constitution de Théodose le Grand, *C. Th.* XII, 1, 112.⁹ Il est vrai que de cette fonction, il ne reste plus, à cette époque, que le titre prestigieux, ce qui explique que des chrétiens aient pu la briguer. C'est justement pour éliminer cet abus que Théodose est intervenu par la constitution citée. Il se peut qu'il l'ait fait à la demande des païens alexandrins: ceux-ci ne voulaient peut-être pas avoir des concurrents à ce poste.

[Warszawa]

Ewa Wipszycka

⁹ Sur les compétences de cette fonction, voir Ch. J. HAAS, *Late Roman Alexandria: Social structure and intercommunal conflict in the entrepot of the East*, (dissert. Michigan, 1989), p. 199. Sur *C. Th.* XII, 1, 112, voir A. DI MAURO TODINI, *Aspetti della legislazione religiosa del IV secolo*, Roma 1990, pp. 255-257.